

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAE 183 Subvention (10.000 euros) au syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2018.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de l'organisation de la manifestation intitulée la Fête du Pain qui s'est tenue sur le parvis de la cathédrale Notre Dame de Paris du 5 au 16 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 10.000 euros est attribuée au syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris situé 7, quai d'Anjou à Paris 4e, (182935 - 2018_06570) au titre de la Fête du Pain 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 226.715 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,


Anne HIDALGO